



Lycée
Albert Camus

NÎMES - OCCITANIE

NOTE D'INFORMATION : BOURSE



QU'EST-CE QUE LA BOURSE DE LYCÉE ?

La bourse de lycée est une aide financière accordée par l'État aux familles afin d'accompagner les dépenses liées à la scolarité de leur enfant (fournitures scolaires, restauration, transport, matériel pédagogique, internat, activités...).



IMPORTANT

Un élève non boursier au collège peut devenir boursier au lycée, et inversement.

SIMULATEUR DE BOURSE

Estimez vos droits en quelques clics sur le simulateur officiel.



Scannez-moi !

<https://simulateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

LES 3 TYPES DE DOSSIER DE BOURSE

1 DROIT AUTOMATIQUE

- Le service des bourses récupère directement vos données fiscales — pas d'avis d'imposition à fournir.
- Consentement conservé d'une année sur l'autre : aucune démarche à effectuer durant toute la scolarité au lycée.
- À cocher sur la fiche d'intendance au moment de l'inscription.



2 DEMANDE EN LIGNE

Vous pouvez faire votre demande en ligne sur le portail Scolarité Services avec FranceConnect :

- service-public.fr > Éducation > Scolarité Services > Bourse de lycée

La demande en ligne est simple, rapide et sécurisée.

Démarche à renouveler chaque année en septembre.



3 DEMANDE PAPIER

Pour les personnes sans avis d'imposition et/ou ayant des revenus étrangers ou dans d'autres situations particulières : une demande papier est obligatoire.

Le formulaire papier est à retirer à l'intendance du lycée ou à télécharger sur le site.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les bourses de lycée sont attribuées aux familles selon leurs ressources et leur nombre d'enfants.



DOCUMENTS À FOURNIR

Pour constituer votre dossier, merci de fournir les documents suivants :

- une copie de l'avis d'imposition 2026 sur revenus 2025 (sauf si droit automatique)
- un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur de la bourse.



CLÔTURE DE LA CAMPAGNE DES BOURSES

Les dossiers doivent être finalisés avant le :

15 OCTOBRE 2026



LA BOURSE AU MÉRITE

Une bourse au mérite peut être attribuée aux élèves ayant obtenu une mention « Très bien » ou « Bien » au Diplôme National du Brevet (DNB). Elle est attribuée sous conditions de ressources et vient s'ajouter à la bourse de lycée le cas échéant. Renseignez-vous auprès de l'intendance.



INFORMATIONS IMPORTANTES

Merci de nous informer de tout changement éventuel :
situation maritale, adresse mail...



VERSEMENT DE LA BOURSE

Si votre dossier est accepté, la bourse sera versée en trois échéances, directement sur le compte bancaire fourni (RIB au nom du demandeur de la bourse uniquement) :

- 1^{er} versement : fin décembre
- 2^e versement : fin mars
- 3^e versement : fin juin

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LE RIB

Le RIB doit être obligatoirement au nom du demandeur de la bourse. Aucun versement n'est effectué sur le compte de l'enfant.



NOTIFICATION DE BOURSE

Après étude de votre dossier par les services compétents, vous recevrez une notification vous informant de la décision d'attribution et du montant de la bourse ou, le cas échéant, une notification de refus.



BESOIN D'AIDE OU D'INFORMATION ?

Pour toute question ou accompagnement dans vos démarches, vous pouvez contacter l'intendance :

restauration.camus@ac-montpellier.fr